

**RÉPONSE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 7 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE
AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA STRUCTURE
TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO**

- 1. Référence :** (i) Pièce [B-0213](#), p. 17, question 5.4.
(ii) Décision D-2017-023, pièce [A-0087](#), p. 14 et 15.

Préambule :

- (i) Réponse à la question 5.4 de l'expert Chernick

« 5.4 Please provide the guidelines that Gaz Métro uses to determine the number of meter readers it needs in a meter-reading area or district.

Réponse :

Les paramètres suivants sont utilisés pour déterminer les routes de relève de compteurs devant être complétées à l'intérieur d'un calendrier mensuel :

- *Superficie et kilométrage du territoire à couvrir;*
- *Distance aller-retour pour se rendre sur le territoire à couvrir;*
- *Zone géographique du territoire à couvrir (code postal / ville); et*
- *Contraintes géographiques du territoire à couvrir (autoroutes, ponts). »*

- (ii)

« [57] La Régie rejette la contestation du ROEÉ relative à la réponse à la question 5.4 de la DDR de l'expert Chernick. Elle considère que le Distributeur a répondu à la question, telle que libellée.

[58] Cependant, la Régie juge qu'il lui serait utile, dans le cadre de l'examen des sujets de la phase 3 du présent dossier, de connaître le nombre de compteurs additionnels requis pour justifier l'embauche d'un releveur de compteur supplémentaire. Elle formulera donc une DDR au Distributeur à cet égard. »

Demande :

- 1.1 Veuillez indiquer, pour chacune des régions du territoire de desserte de Gaz Métro, le nombre de compteurs additionnels requis pour justifier l'embauche d'un releveur de compteur supplémentaire.

Réponse :

Gaz Métro ne peut établir le nombre de compteurs additionnels qui justifierait l'ajout d'une ressource supplémentaire puisque les données historiques démontrent plutôt la tendance inverse.

Comme en témoigne le tableau ci-après, bien que le nombre de compteurs à lire n'ait cessé d'augmenter depuis 2009, aucun poste de releveur supplémentaire n'a été requis. Bien au contraire, l'amélioration constante de l'organisation du travail, l'arrivée de nouvelles technologies et l'augmentation régulière de la proportion de compteurs desservis par la radiométrie ont permis de réduire les effectifs requis pour cette activité.

Le tableau démontre aussi que la densité du territoire couvert vient contrecarrer l'impact de l'augmentation du nombre de compteurs à lire. En effet, l'ajout d'un compteur à lire dans un territoire existant aura très peu ou pas d'impact sur la charge de travail d'un releveur. En contrepartie, l'ajout d'un compteur dans un territoire plus éloigné, ou présentant des contraintes géographiques aurait davantage d'impact sur la charge de travail d'un releveur.

Ainsi, lorsque vient le temps d'évaluer les besoins de main-d'œuvre pour l'activité de lecture de compteurs, Gaz Métro réitère qu'elle utilise les paramètres cités en préambule, présentés à sa réponse à la question 5.4 de la pièce B-0213, plutôt que de prendre en compte le nombre de compteurs.

	Nombre de releveurs 2009	Nombre de Compteurs 2009	Nombre de releveurs 2016	Nombre de Compteurs 2016
Grand Montréal	10,0	167969	10,0	188971
Estrie	0,7	8136	1,0	10578
Rouyn	0,8	3365	0,3	3253
Mauricie	1,0	5042	0,5	5292
Québec	1,0	8598	1,0	11294
Saguenay	0,6	2660	0,3	3120
Total	14,1	195770	13,1	222508
		Écart	-7,09%	13,66%